

SEANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
33

L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois de novembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
28 + 2 pouvoirs

Date de la convocation :
05 novembre 2025

Étaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL, Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Christine BUATOIS, M. Gérald ROY, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M. Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M. Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M. Didier LAURENCY, M. Stéphane BALTES pouvoir donné à Mme Fabienne BUISSON, M. Sébastien GUIGUE, M. Jacky BONIN, Mme Elise MYAT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

3.6 Actes de gestion du domaine privé

B2025-020 Renouvellement de l'adhésion et convention de mandat à Gîtes de France Saône et Loire

Il est exposé ce qui suit :

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' est propriétaire du gîte de groupe « Domaine Plissonnier » à Saint André en Bresse qui est agréé et classé 4 épis selon la charte nationale du label qualité Gîtes de France, avec un contrôle effectué tous les 5 ans.

La Communauté de communes est adhérente à Gîtes de France Saône et Loire depuis l'ouverture du gîte en 2012.

A compter de 2026, le label qualité Gîtes de France Saône et Loire ne permet plus les systèmes de réservation uniquement en direct. Il sera obligatoire de partager à minima les réservations avec la centrale de réservation.

Les propriétaires conservent la possibilité de louer en direct, mais l'hébergement doit être en même temps reservable par la centrale de Gîtes de France Saône et Loire. Les réservations qui passent par la centrale sont soumises à une commission de 8% sur le prix du séjour.

Il est également possible aux gîtes de groupe adhérents d'être commercialisés directement et exclusivement par le service réservation du relais départemental, ce qui évite une gestion conjointe des plannings en temps réel avec un suivi quotidien par la communauté de communes pour éviter les

doublons de réservation. En tant que mandataire, le service réservation Gîtes de France Saône et Loire est alors autorisé à contractualiser directement avec le client moyennant une commission de 8% en réservation directe et de 4% en cas d'apport d'affaire du mandant.

Cette évolution vise à garantir une meilleure transparence, une équité de traitement entre les hébergements et une qualité de service homogène pour les clients.

Les avantages attendus sont :

- Augmenter la visibilité de l'hébergement à travers les canaux de promotion et de commercialisation du label Gîtes de France Saône et Loire en bénéficiant du portefeuille clients du service réservation.
- Disposer d'un outil de gestion et de suivi des réservations et offrant toutes les fonctionnalités de suivi de l'activité locative : envoi des contrats et relances, encaissement avant l'arrivée des clients et dépôt de garantie, factures et attestations de séjour.

La convention de mandat prend effet à compter du 10 janvier 2026 pour une durée totale s'achevant le 8 janvier 2027.

VU la délibération n°C2025-67 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté de communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

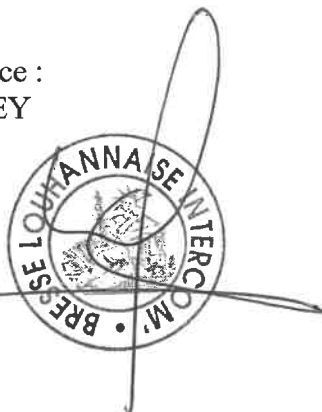
DECIDE du renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France Saône et Loire

APPROUVE la convention telle qu'annexée à la présente avec l'Agence de réservation Gîtes de France Saône et Loire, dans le cadre d'un mandat de commercialisation en réservation exclusive pour le gîte de groupe « Domaine Plissonnier » à Saint André en Bresse.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 17/11/2025



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 17/11/2025

